



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau **Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération**, régulièrement convoqué, **s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 9 OCTOBRE 2017 à 8h30

Date de convocation : 3 Octobre 2017

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Didier CODORNIU, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Serge LALLEMAND, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

|              |
|--------------|
| Délibération |
| N°B2017-106  |

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 24        |
| Votants :             | 22        |
| Suffrages exprimés :  | 22        |
| <b>Pour :</b>         | <b>22</b> |
| <b>Contre :</b>       | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b>   | <b>0</b>  |

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AGRICULTURE VITICULTURE - Partenariat entre le Grand Narbonne et Veolia Eau au titre des actions 2017 du projet de recherche **collaborative IRRIALT'EAU**

Depuis 2013, dans le cadre d'un contrat de consortium, le Grand Narbonne participe techniquement et financièrement au projet de recherche-développement collaboratif IRRIALT'EAU, aux côtés de l'INRA, de VEOLIA, d'Aquadoc et de la Cave Coopérative de Gruissan.

Celui-ci vise à étudier la faisabilité de la réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration (STEP) pour l'irrigation des vignes.

Suite aux résultats positifs de la première phase d'expérimentation menée de 2013 à 2015, les membres du consortium se sont positionnés sur la création d'un Observatoire scientifique et technique sur la période 2016-2018, qui identifie le site d'expérimentation de Pech Rouge, comme le site de référence sur la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation de la vigne au niveau national.

## N°B2017-106 (2)

Le fonctionnement de l'observatoire est assuré par l'INRA Unité Expérimentale de Pech Rouge, l'INRA Laboratoire des Biotechnologies Environnementales et VEOLIA Eau à travers la réalisation d'expertises spécifiques.

La création de l'observatoire IrriAlt'Eau a fait l'objet d'un avenant au consortium IrriAlt'Eau, approuvé par délibération du Bureau du Grand Narbonne n°B-118/2016 en date du 11 juillet 2016.

Au titre de cet avenant, la collectivité s'est engagée à apporter une aide financière au projet, sous la forme d'une participation financière aux actions menées par Veolia, pour la réalisation du suivi analytique renforcé des eaux d'irrigation et de la coordination scientifique et technique du projet. Initialement estimée à 12 000 €, cette aide a été réévaluée à 8 203,50 € pour l'année 2017.

Cette participation financière du Grand Narbonne a fait l'objet d'une demande de prise en charge par l'INRA, pour le compte du Grand Narbonne, à hauteur de 2 203.50 € pour l'année 2017, auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projet « Réutilisons l'eau usée traitée ».

Il convient de signer avec VEOLIA Eau une convention de partenariat fixant les conditions d'attribution de la subvention, les objectifs de l'opération et les engagements des parties.

Vu la délibération du Grand Narbonne N°C-121/2013 du 27 juin 2013 approuvant l'adhésion au consortium IRRIALT'EAU,

Vu la délibération du Grand Narbonne N°B-83/2016 du 6 juin 2016 autorisant son Président à solliciter le renouvellement de l'autorisation préfectorale d'utiliser les eaux usées traitées à des fins d'irrigation des vignes et à demander à l'Agence de l'Eau la participation la plus élevée possible,

Vu l'arrêté préfectoral N°ARS DD11 – CES-2016-005 du 5 juillet 2016 portant prolongation de l'autorisation d'utiliser les eaux usées traitées aux fins d'irrigation donnée par arrêté préfectoral N° 2013 191-0007 du 11 juillet 2013,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du Grand Narbonne n°B-118/2016 du 11 juillet 2016 approuvant l'avenant N°1 au contrat de consortium,

Vu la délibération du Grand Narbonne N°C2017-39 du 30 mars 2017 adoptant le Budget Primitif 2017,

Vu le projet de Convention de partenariat joint à la présente délibération,

**A l'unanimité, le** Bureau décide :

- D'approuver la Convention de partenariat, telle que ci-annexée,
- De préciser que la dépense de 8 203,50 € est inscrite au Budget Principal 2017,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document d'ordre administratif, juridique, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

Convention de partenariat

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 12/10/2017  
et de sa publication  
le : 12/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

